



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**À Paris**  
**24 août 2022**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## ASSISTANT·ES SPÉCIALISÉ·ES TERRITORIAUX DES ÉCOLES MATERNELLES

### La CFDT saisit le Gouvernement sur le mal-être des ATSEM

En cette rentrée 2022, la CFDT a décidé d'interpeller les parents et les collectivités et de saisir directement le Gouvernement pour une prise en compte urgente de la situation des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

La CFDT consciente et partageant le professionnalisme des ATSEM et leur souhait d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions pour la rentrée n'appelle pas à la grève pour le moment, mais travaille d'arrache-pied avec les décideurs pour faire évoluer la situation.

Les ATSEM qui travaillent auprès des enfants de maternelle constituent un cadre d'emplois de catégorie C.

Leurs missions ont été précisées et enrichies par le décret n° 2018-152<sup>1</sup> mais pas leurs rémunérations ni leurs conditions de travail. Déjà en 2017, les perspectives d'évolution professionnelle des 55 000 ATSEM, quasi exclusivement des femmes, avaient été jugées insuffisantes par un rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et par un rapport rendu par les inspections générales de l'administration et de l'éducation nationale.

Ces perspectives d'évolution de carrière se limitent à l'ouverture de voies d'accès par concours ou promotion interne aux cadres d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C+) et des animateurs territoriaux (catégorie B). Depuis cette date, leurs homologues auxiliaires de puériculture ont pu bénéficier des revalorisations du Ségur. Rappelons que les ATSEM font partie de la filière médico-sociale.

Même s'il reste fort à faire pour revaloriser tous les métiers de l'enfance, notamment la révision des grilles indiciaires, force est de constater que les ATSEM sont très largement oublié·es dans ce secteur.

#### Quel service public de l'enfance veut-on ?

« Quand le personnel manque dans les écoles, les enfants sont accueillis dans de mauvaises conditions. Pour revaloriser ces métiers et les rendre attractifs il faut des moyens humains et financiers. La bonne volonté des agents ne suffit plus ! » indique Jacques Lager secrétaire général de la fédération Interco CFDT.

La charte des ATSEM, que la CFDT a travaillé avec l'Association des Maires de France, doit prendre corps dans un décret afin d'imposer de meilleures conditions de travail : une ATSEM par classe, la désignation d'un référent hiérarchique unique, l'harmonisation des annualisations des temps de travail, la redéfinition des missions, la garantie d'un déroulement de carrière et la reconnaissance de la pénibilité de ce métier.

<sup>1</sup> Décret 2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

**La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères.**  
Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.